

BAREME D'AGENCE

TRANSACTIONS

Pour les immeubles, les honoraires de Négociation, à la charge de l'acquéreur, sont calculés TTC.

Moins de 150 000 EUROS	6 000 € TTC
Mandat exclusif	4,5 % TTC
Mandat simple/partenaire	5,0% TTC

GESTION/ LOCATION

Les honoraires de gestion sont de 6% HT, soit 7,2 % TTC du montant du loyer encaissé.

Selon la réglementation en vigueur :

- Les honoraires de négociation et d'entremise sont à la **charge exclusive du bailleur**.
- Les honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail **sont partagés entre le bailleur et le locataire**. 10,00 €/m²
- Les honoraires d'état des lieux sont partagés entre le bailleur et le locataire 3,00€/m²